



Créteil, le 15 mars 2018

M. Daniel Auverlot
Recteur de l'académie de Créteil,

M. Florence Housset
Secrétaire générale adjointe

Rectorat de Créteil
Rue Georges Enesco
94 000 Créteil

Objet : Préparation des groupes de travail sur les dotations des lycées

M; le Recteur, Madame la secrétaire générale adjointe, par la présente nous souhaitons rappeler et préciser nos demandes faites lors des différents groupes de travail portant sur la préparation de la rentrée dans les lycées.

Lors du GT DHG du 26/01/18, la CGT Educ'Action Créteil n'a pu que constater un très net recul du niveau d'information transmis aux organisations syndicales sur les dotations des lycées. Ce recul laisse planer un doute sur la volonté réelle du rectorat de dialoguer avec les syndicats représentatifs, contrairement à ce qui est dit dans toutes les instances. Nous le regrettons, mais nous ne manquons pas d'éléments pour le penser :

Tout d'abord le "mémento" fourni dans les documents préparatoires n'en est plus un, il ne contient plus que des références de textes, et aucune information sur le mode de calcul des différentes composantes des DHG, même le montant attribué à chaque division par formation en fonction de sa capacité d'accueil n'y figure plus! A contrario, la qualité et l'exhaustivité des informations reçues lors du GT suivant, le 8 mars sur les postes, montrent qu'atteindre un vrai niveau d'informations permettant un réel dialogue de fond est possible si la volonté de le faire existe.

Il apparaît ensuite que cette année dans l'ensemble des lycées a été opéré un "ajustement budgétaire", consistant en un retrait pur et simple de dotation sans autre motif que le manque de moyens attribué à Créteil. Environ 0.78% en LP d'après ce qui a été dit le matin, pas de chiffre précis fourni l'après midi pour les LGT, les cas particuliers étudiés laissant apparaître de très fortes disparités.

De même, dans de très nombreux cas (tous?), les marges dites d'autonomie, attribuées en principe selon les difficultés sociales des établissements, ont été fortement réduites, avec des pourcentages extrêmement variables, sans que soit annoncé un critère de calcul clair. A contrario, il a été question de "décisions au cas par cas".

CGT-Educ'Action académie de Créteil

Pour les LGT, les dotations en pondérations ont elles aussi été fortement réduites, en raison "des textes sur les ORS". Certes les textes sur les ORS prévoient un plafond individuel par enseignant, mais les habitudes usuelles de répartitions de services, cherchant à équilibrer entre Secondes, cycle terminal, et postbac, rendent très faible l'effet réel de ce plafond. Il nous semble que les rétractions opérées sont bien plus fortes que la réalité du terrain, et poseront des problèmes de fonctionnement à de nombreux établissements: un fait bien concret que la CGT n'a pas été la seule à faire valoir.

En réponse à une de nos questions, vous nous avez annoncé continuer à ne doter, dans la voie générale, les divisions à 24 élèves qu'avec la moitié seulement des heures "de dédoublement" prévues par les textes, ce qui revient à les considérer comme des "demi divisions", et donc qu'une division peut aller jusqu'à 48 places. En LP vous continuez de même à doter les divisions de Bac Pro de manière illégale, par exemple en attribuant dans les divisions de 19 à 24 élèves en grille 2 un volume complémentaire d'heures enseignant correspondant à 13.6 élèves !

La clé de calcul du nombre de forfaits UNSS attribués n'a jamais été annoncée. Il semble néanmoins que le Décret de 2014, stipulant que chaque enseignant d'Eps a droit à un forfait de 3H, n'a pas été respecté.

C'est pourquoi la CGT Educ'action Créteil vous demande par la présente:

- L'envoi aux syndicats représentatifs d'un mémento complet, donnant comme les années précédentes le détail des dotations par formation et par capacité d'accueil, le mode de calcul des pondérations, des forfaits UNSS, des heures de coordo, des marges d'autonomie, etc...
- Le respect des horaires réglementaires en Bac Pro.
- L'attribution du volume complet de "dédoublements" dans la voie générale dès le 19ème élève, seuil cohérent avec les impératifs pédagogiques, et cohérent également avec les pratiques du Conseil Régional en termes de locaux.
- Une information sur le détail des différents retraits effectués sur les DHG: comment ont été calculés les montants de pondérations attribués ? Comment ont été calculés les ajustements budgétaires ? Comment a été calculé le nombre de forfaits UNSS attribués ? Nous souhaiterions être destinataires d'un récapitulatif par établissement des différentes composantes de leur DHG.

Veuillez agréer, monsieur le Recteur, nos salutations les plus respectueuses.



*Charlotte Vanbesien,
Secrétaire académique de la CGT Educ'action Créteil*

CGT-Educ'Action académie de **Créteil**